

Nouvelle étiquette énergie sur les appareils de froid et de lavage : le Gifam dresse un premier bilan un an après sa révision

La 3^e génération de l'étiquette énergie est apposée, depuis le 1^{er} mars 2021, sur les appareils de froid et de lavage. Elle devrait s'étendre aux sèche-linge en 2022 puis aux fours et hottes de cuisine en 2024

Depuis le 1^{er} mars 2021, une nouvelle étiquette énergie est mise en place sur les appareils de froid (réfrigérateur, congélateur, appareil combiné, cave à vin) et de lavage (lave-vaisselle, lave-linge, lavante-séchante). Visible en magasin comme sur les sites de ventes en ligne, cet outil de référence pour mesurer la performance énergétique de nos appareils propose depuis un an une classification plus simple comprise entre A et G. La révision s'est également accompagnée d'un rehaussement des critères de notation afin de s'adapter aux innovations et progrès réalisés par les fabricants - ces derniers proposant des produits toujours plus performants. Le rehaussement des critères a d'ailleurs permis de renforcer le rôle de l'étiquette énergie : depuis sa mise en place l'on constate que les appareils vendus sont davantage dispersés sur l'échelle des classes d'efficacité énergétiques¹.

Un an après sa mise en place, l'étiquette énergie nouvelle génération s'installe peu à peu dans le quotidien des Français

Parmi les personnes ayant acheté un appareil concerné par le changement d'étiquette énergie en 2021 près de 7 sur 10 ont eu connaissance de son évolution. Parmi eux 30% ont été informés par un vendeur, et la moitié ² a estimé que la nouvelle classification d'un produit n'a pas impacté ses performances qui restent, quant à elles, inchangées.

« La révision de l'échelle de classification énergétique et les nouvelles informations présentes sur l'étiquette étaient nécessaires pour améliorer la lisibilité et le niveau d'informations délivrées aux consommateurs mais aussi s'adapter aux innovations et progrès réalisés par les fabricants ces dernières années », commente Camille Beurdeley, Déléguée Générale du Gifam. *« Si l'étiquette énergie est plus que jamais un outil vertueux pour le consommateur, sa nouvelle classification est encore récente. C'est pourquoi, il est important de poursuivre le travail de sensibilisation et de pédagogie auprès des consommateurs. »*

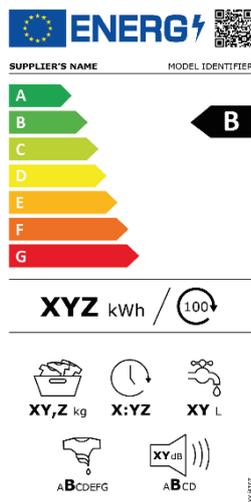
Pour ce faire, le Gifam a publié un guide intitulé [« Electroménager : zoom sur la nouvelle étiquette », disponible gratuitement sur le site du Gifam](#). Il délivre conseils et astuces pour aider les consommateurs à bien comprendre ces évolutions et, *in fine*, à faire un choix éclairé au moment de l'achat.

¹ Source : GfK Market Intelligence

² Sources : Trajectoires, le baromètre du Gifam (vagues 3 et 4 menée en 2021 auprès de 1000 personnes).

Rappel des nouveautés de l'étiquette énergie

L'étiquette énergie a évolué en profondeur et comporte en pratique de nombreux changements pour le consommateur- tant sur l'échelle de classification que sur les informations présentées. Parmi eux :



Exemple de la nouvelle étiquette pour les lave-linge

- **Une évolution de l'échelle de classification énergétique** – l'échelle de classification énergétique auparavant comprise entre A+++ et D et s'échelonne désormais entre A et G. Plus lisible, elle permet de mieux comparer les appareils entre eux, d'accentuer la différence entre les appareils, tout en diminuant la consommation d'énergie associée à chacune de ces nouvelles classes.
- **La présence de nouveaux indicateurs propres à chaque catégorie de produits** : de nouvelles informations sont désormais communiquées au consommateur pour chaque catégorie de produits. A titre d'exemple, pour le lave-linge, sont renseignées la durée du cycle de lavage « eco 40-60 » et sa consommation d'eau, la consommation d'énergie pour 100 cycles, ou encore la perception du niveau sonore en phase d'essorage.
- **L'apparition d'un QR code** - Les consommateurs peuvent scanner un QR Code pour accéder à la base de données EPREL, qui recense toutes les informations des produits relevant de la réglementation étiquette énergie.
- **Une classe de perception sonore** - Une échelle de A à D permet aux consommateurs de mieux apprécier le niveau sonore déclaré de l'appareil.

D'ici 2030, l'étiquette énergie nouvelle génération devrait permettre d'économiser **38 TWh par an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de la Hongrie. Les ménages européens pourraient ainsi économiser en moyenne 150 €/an selon la Commission européenne³

À propos du Gifam

Groupement des marques d'appareils pour la maison, le Gifam rassemble plus d'une centaine de marques, grands groupes internationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant des produits innovants en électroménager et confort thermique électrique sous des marques de grande notoriété. Plus d'informations sur www.gifam.fr. Facebook : [@GifamFrance](https://www.facebook.com/GifamFrance), Twitter : [@GIFAM_](https://twitter.com/GIFAM_), LinkedIn : [Gifam](https://www.linkedin.com/company/gifam).

Contacts presse

- Maxence Lepinoy – 06 64 96 57 39 – maxence.lepinoy@maarc.fr
- Marine Pires – 06 12 89 90 03 – marine.pires@maarc.fr
- Victoria Bareille – 06 70 73 01 73 – victoria.bareille@maarc.fr

³ Source : [ADEME](http://www.ademe.fr) et Commission Européenne.